Arrêté ministériel n° 70-415 du 7 décembre 1970 déterminant la date à compter de laquelle l'utilisation du numéro d'identification attribué aux établissements industriels, artisanaux, commerciaux et autres deviendra obligatoire

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	7 décembre 1970
Publication	Journal de Monaco du 25 décembre 1970[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématique	Constitution, dissolution et actes relatifs à la vie de la société

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/1970/12-07-70-415@2013.03.30

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 25 décembre 1970
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1970/Journal-5909